



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
11 avril 2019
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquantième session

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux pays les moins avancés

Trente-cinquième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Rapport du secrétariat*

Résumé

La trente-cinquième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Tarawa-Sud (Kiribati) du 25 février au 3 mars 2019. À cette réunion, le Groupe d'experts a établi son programme de travail glissant pour 2019-2020. Des débats ont eu lieu dans le cadre de la réunion avec des représentants des organisations, des centres régionaux et des réseaux concernés sur la collaboration engagée pour aider les pays les moins avancés (PMA) dans le domaine de l'adaptation et soutenir l'application du programme de travail en faveur des PMA. La réunion a aussi été l'occasion d'un dialogue avec des représentants du Gouvernement kiribatien au sujet des activités menées par celui-ci dans le domaine de l'adaptation.

* Le présent document devait paraître après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Liste des acronymes		3
I. Mandat	1–3	4
II. Résumé de la trente-cinquième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés	4–25	4
A. Délibérations.....	4–10	4
B. Situation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d’adaptation.....	11–22	5
C. État d’avancement des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	23–25	8
III. Progrès dans l’application du programme de travail glissant pour 2018-2019	26–27	9
IV. Élaboration du programme de travail glissant pour 2019-2020.....	28–51	10
A. Aide directe aux pays.....	28–32	10
B. Questions relatives à l’accès au Fonds vert pour le climat	33	11
C. Travaux du groupe de travail technique sur les plans nationaux d’adaptation...	34	11
D. Suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des plans nationaux d’adaptation.....	35–36	11
E. Cadre intégré pour les plans nationaux d’adaptation et les objectifs de développement durable	37	11
F. Expos PNA	38–41	12
G. Plateforme NAP Central	42	12
H. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l’adaptation	43	12
I. Exécution des plans nationaux d’adaptation.....	44	12
J. Suivi et évaluation des progrès, de l’efficacité, des lacunes et de l’adéquation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d’adaptation, y compris les enseignements et les bonnes pratiques.....	45–46	13
K. Réponse aux mandats émanant de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l’Accord de Paris et de l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	47–51	13
V. Collaboration avec d’autres organes et programmes au titre de la Convention	52–53	14
VI. Dialogue avec les organisations compétentes	54–61	14
VII. Dialogue avec le Gouvernement kiribatien	62–65	15
VIII. Programme de travail glissant du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2019-2020.....	66–69	16
Annexes		
I. Programme de travail glissant du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2019-2020.....		17
II. Lacunes et besoins des pays les moins avancés dans le domaine de l’adaptation		24
III. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 25 février 2019.....		28

Liste des acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FVC	Fonds vert pour le climat
PANA	programme d'action national aux fins de l'adaptation
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes

I. Mandat

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prorogé le mandat¹ en vigueur du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) pour la période allant de 2016 à 2020, et a chargé celui-ci de mener un certain nombre d'activités supplémentaires².
2. En outre, à sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a chargé le Groupe d'experts des PMA de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris³. À sa vingt-quatrième session, la COP a également chargé le Groupe d'experts de continuer d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA⁴.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans, pour examen à la première session annuelle de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI⁵.

II. Résumé de la trente-cinquième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

4. La trente-cinquième réunion du Groupe d'experts des PMA s'est tenue à Tarawa-Sud (Kiribati), du 25 février au 3 mars 2019. Elle a été ouverte par M. Taneti Mamau, Président de Kiribati, qui a décrit personnellement la réalité des problèmes de développement et des risques climatiques auxquels le pays doit faire face, et souligné les mesures audacieuses prises par son Gouvernement pour y remédier.
5. Le Groupe d'experts des PMA a invité le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, et d'autres organisations compétentes à participer à la réunion pour débattre de l'appui fourni aux PMA. Des représentants de Conservation International, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Agence allemande de la coopération internationale, du Programme régional océanien de l'environnement, du Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation (PNA), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont pris part à la réunion.
6. Conjointement avec l'UNDRR, le Groupe d'experts des PMA s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement kiribatien de l'expérience acquise par le pays dans l'application de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe et le suivi des progrès à cet égard, aux fins de proposer des orientations techniques lors de l'examen du Plan de mise en œuvre commun de Kiribati pour la gestion des changements climatiques et des risques de catastrophes.
7. Le Groupe d'experts des PMA a noté que les membres ci-après s'étaient démis de leurs fonctions en son sein : M. Aderito Santana (Sao Tomé-et-Principe) et M^{me} Beth Lavender (Canada).

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36.

⁴ Décision 16/CP.24, par. 5 et 6.

⁵ Décision 6/CP.16, par. 3.

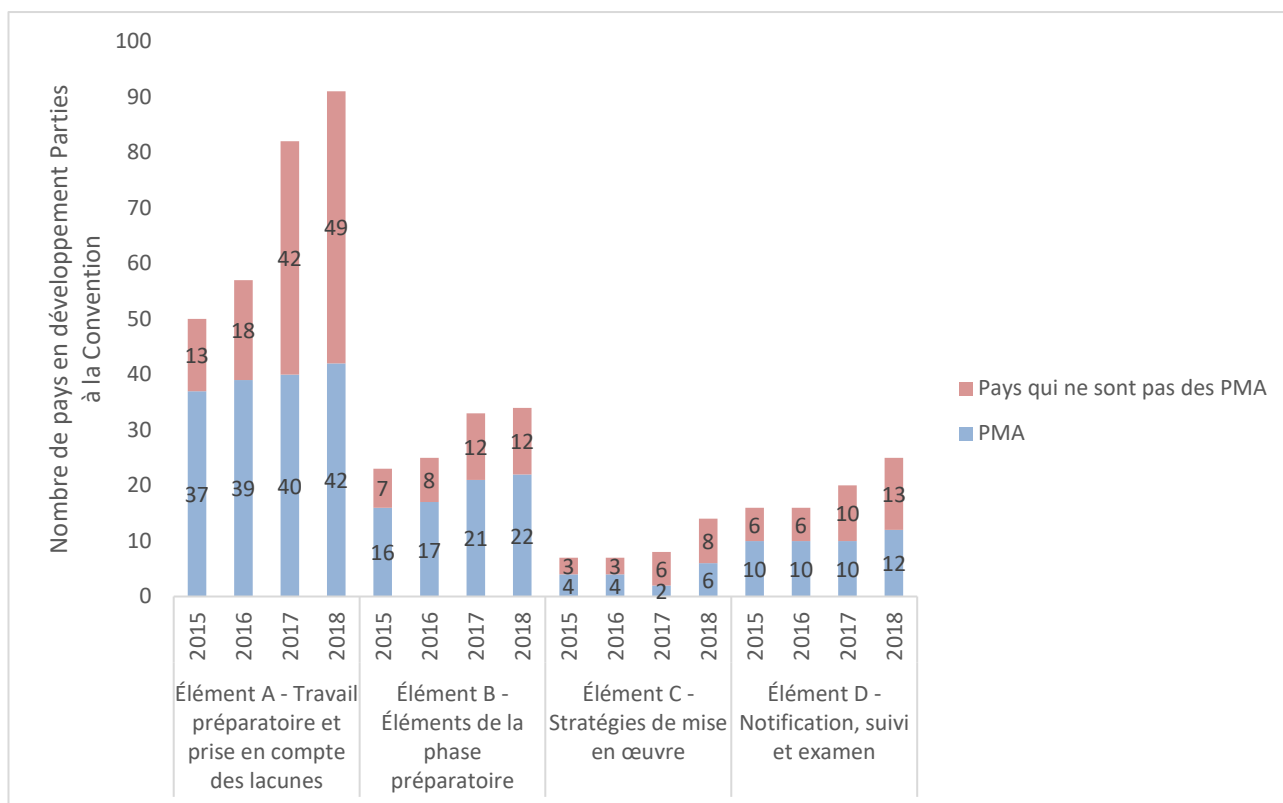
8. Le Groupe d'experts a élu ou réélu les membres du Bureau ci-après :
- a) M^{me} Hana Hamadalla Mohamed (Soudan) en qualité de Présidente ;
 - b) M. Kenel Delusca (Haïti) en qualité de Vice-Président ;
 - c) M. Benon Yassin (Malawi) en qualité de Rapporteur anglophone ;
 - d) M^{me} Mery Yaou (Togo) en qualité de Rapporteuse francophone ;
 - e) M. Adao Soares Barbosa (Timor-Leste) en qualité de Rapporteur lusophone.
9. Le Groupe d'experts a aussi actualisé la liste des membres qui le représentent dans le cadre de ses activités actuelles de collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :
- a) M^{me} Mohamed et M^{me} Nikki Lulham (Canada), au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;
 - b) M. Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie) et M^{me} Sonam Lhaden Khandu (Bhoutan), dans le cadre des travaux du Comité de l'adaptation relatifs au processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;
 - c) M. Idrissa Semde (Burkina Faso) et M. Barbosa, au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;
 - d) M. Ewin Künzi (Autriche) et M. Ram Prasad Lamsal (Népal), dans le cadre de la collaboration avec le Comité exécutif de la technologie (CET) ;
 - e) M. Delusca et M^{me} Michelle Winthrop (Irlande), dans le cadre des travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) ;
 - f) M. Yassin et M^{me} Yaou, dans le cadre des travaux du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (programme de travail de Nairobi).
10. La liste des membres du Groupe d'experts des PMA au 25 février 2019 figure à l'annexe III.

B. Situation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation

11. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des progrès que les pays en développement continuent d'accomplir au titre des différents éléments du processus visant à formuler et réaliser des PNA (voir la figure ci-dessous).

Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA, par élément du processus, de 2015 à 2018, en novembre 2018



Source : D’après les informations figurant dans le document FCCC/SBI/2018/INF.13.

12. Le Groupe d’experts des PMA a noté qu’au 12 avril 2019, les 13 pays en développement ci-après (dont 4 PMA) avaient achevé leur PNA et avaient transmis celui-ci sur la plateforme NAP Central⁶ : Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Colombie, État de Palestine, Éthiopie, Fidji, Kenya, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Soudan et Togo.

13. Il a aussi pris note des progrès accomplis dans la soumission des propositions visant à obtenir un financement du FVC pour formuler un PNA et l’approbation et/ou la confirmation de celles-ci par le FVC (voir tableau ci-après pour de plus amples renseignements).

2. Progrès en ce qui concerne l’appui fourni

14. Le Groupe d’experts des PMA a pris note des renseignements communiqués avant sa trente-cinquième réunion sur l’appui fourni entre octobre 2018 et février 2019 au titre du processus visant à formuler et réaliser des PNA, dont on trouvera un résumé aux paragraphes 15 à 22.

15. Concernant l’appui financier, le tableau ci-après résume les propositions de projets relatives aux PNA soumises par les pays en développement en vue d’obtenir un financement du FVC au titre de la modalité d’appui aux PNA de son programme d’appui à la planification et aux activités préparatoires, qui peut allouer jusqu’à 3 millions de dollars des États-Unis⁷ par pays, et du Fonds pour les PMA. Pour le FVC, les chiffres relatifs aux PMA sont indiqués entre parenthèses.

⁶ Consultable à l’adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

⁷ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC.

Résumé des propositions de projets visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les PMA pour formuler un PNA, au 11 avril 2019

<i>Source de financement</i>	<i>Région</i>	<i>Nombre de propositions soumises</i>	<i>Nombre de propositions approuvées ou confirmées</i>	<i>Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés</i>
FVC	Afrique	35	14 (8)	8 (4)
	Asie et Pacifique	13	8 (4)	5 (3)
	Europe orientale	12	3	7
	Amérique latine et Caraïbes	15	10	7
	Total (FVC)	75	35 (12)^a	22 (7)
Fonds pour les PMA	Afrique	7	7	-
	Asie et Pacifique	2	2	-
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	-
	Total (Fonds pour les PMA)	9^b	9^b	-

Note : D'après les chiffres fournis par le secrétariat du FVC le 9 avril 2019 et les renseignements figurant dans les documents établis pour la vingt-cinquième réunion du Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques (voir <http://www.thegef.org/council-meetings/ldfscf-council-meetings-25>). Pour le FVC, les chiffres relatifs aux PMA sont indiqués entre parenthèses.

^a Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Équateur, Eswatini, Gabon, Ghana, Haïti, Honduras, Iraq, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Népal, Niger, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Serbie, Somalie, Uruguay et Zimbabwe.

^b Bangladesh, Niger, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan du Sud et Tchad.

16. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur les directives et l'aide techniques relatives aux PNA, y compris dans le cadre des PNA ouverts, de la démarche intégratrice et de la plateforme NAP Central (voir les chapitres IV.A.1, IV.E et IV.G ci-après, respectivement). Il a aussi convoqué une réunion du groupe de travail technique sur les PNA à la vingt-quatrième session de la COP afin d'examiner les activités d'appui menées en faveur des PNA.

17. Le Programme d'appui mondial aux PNA a continué d'assurer une aide technique à 20 pays en développement⁸ sur l'établissement de bilans, les consultations institutionnelles, la formation, l'élaboration de documents d'orientation pour les PNA, la définition de l'adaptation comme priorité de développement et la formulation de propositions visant à obtenir un financement du FVC et du FEM. Il a aussi organisé plusieurs manifestations pendant le sixième Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation aux changements climatiques afin de promouvoir l'échange de connaissances Sud-Sud entre l'Asie et l'Afrique, et une manifestation parallèle à la vingt-quatrième session de la COP sur le développement de l'adaptation par la promotion des synergies entre les PNA et les contributions déterminées au niveau national (CDN). Il a aussi publié des notes d'information PNA pour huit PMA⁹.

⁸ Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie et Tchad.

⁹ Bangladesh, Bénin, Haïti, Libéria, Myanmar, Niger, République démocratique du Congo et Sénégal.

18. Le PNUD a continué d'aider six pays des Caraïbes à mener des activités liées à la formulation de PNA. Au cours de la période considérée, un de ces pays (Sainte-Lucie) a soumis son PNA au secrétariat, deux pays (Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Suriname) ont établi un projet de PNA qui soit était en attente de confirmation officielle, soit devait être présenté pour consultation élargie, et deux autres (Belize et Guyana) achevaient la mise au point de leur PNA.

19. Le PNUE a engagé les préparatifs d'ateliers de lancement à l'intention de 10 pays¹⁰ pour la mise en route de projets PNA dont le financement avait été approuvé par le FVC au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et par le FEM au titre du Fonds pour les PMA.

20. Le Réseau mondial pour les PNA a continué d'apporter un appui technique à long terme à 17 pays en développement¹¹ grâce à des conseillers techniques qui aident les pays sur place à élaborer les plans d'adaptation sectoriels et les PNA, et en favorisant la collaboration des acteurs concernés dans le cadre des assemblées nationales et d'autres instances. Il a aussi entrepris d'élaborer un supplément aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, sur la participation du secteur privé aux processus nationaux de planification de l'adaptation. Le Réseau prévoit d'organiser une réunion d'apprentissage collégial sur la participation du secteur privé aux PNA en juillet 2019.

21. La FAO a continué d'aider sept pays¹² (dans certains cas, en coordination avec le PNUD) à élaborer des propositions de projet en vue d'obtenir un financement au titre du Programme d'appui du FVC. Dans le cadre du programme conjoint FAO-PNUD sur l'intégration de l'agriculture dans les PNA¹³, 11 pays¹⁴, parmi lesquels quatre PMA, ont continué de bénéficier d'une aide pour l'intégration des risques et des possibilités découlant des changements climatiques liés à l'agriculture dans leurs PNA. Une aide technique a aussi continué d'être assurée à cinq pays¹⁵ sur la budgétisation dans le secteur de l'agriculture, à six pays¹⁶ sur l'élaboration de documents d'orientation intégrés pour les PNA et à six pays¹⁷ sur la production de résultats à partir de données factuelles pour les PNA. La FAO a aussi continué d'élaborer des suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA.

22. L'Organisation météorologique mondiale a signé un accord avec le FVC en octobre 2018 en vue de renforcer les fondements climatologiques de la justification climatique des activités financées par le FVC. Elle a aussi organisé une réunion de l'Équipe d'experts pour les indices climatiques sectoriels en février 2019 pour débattre d'indices climatiques sectoriels en vue de définir les risques climatiques simples et complexes.

C. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

23. Le Groupe d'experts a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat du FEM concernant l'aide apportée aux PMA pour l'élaboration et l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)¹⁸, dont on trouvera un résumé aux paragraphes 24 et 25.

¹⁰ Costa Rica, Eswatini, Ghana, Malawi, Mauritanie, Mongolie, Pakistan, Rwanda, République dominicaine et Zimbabwe.

¹¹ Afrique du Sud, Colombie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fidji, Ghana, Guinée, Guyana, Îles Salomon, Kiribati, Ouganda, Pérou, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Togo et Tuvalu.

¹² Chili, Kenya, Oman, République de Moldova, Soudan, Togo et Tunisie.

¹³ Voir <http://www.fao.org/in-action/naps/en>.

¹⁴ Colombie, Gambie, Guatemala, Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

¹⁵ Cameroun, Colombie, Gambie, Népal et Viet Nam.

¹⁶ Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Viet Nam et Zambie.

¹⁷ Colombie, Guatemala, Ouganda, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

¹⁸ Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.25/03 et les informations actualisées communiquées au Groupe d'experts.

24. En décembre 2018, le Fonds pour les PMA avait approuvé le financement de six propositions de projets au titre de PANA¹⁹, représentant un montant total de 45,85 millions de dollars, compte tenu des améliorations opérationnelles²⁰ dont le Fonds a récemment fait l'objet. Auparavant, les projets étaient approuvés selon l'ordre de présentation des demandes.

25. Au 30 septembre 2018, le montant cumulé des annonces de contributions des donateurs au Fonds pour les PMA atteignait 1,33 milliard de dollars au total, et le montant total des contributions versées s'élevait à 1,28 milliard de dollars²¹. Le plafond de financement applicable à chaque PMA est fixé actuellement à 50 millions de dollars, avec une limite de 10 millions de dollars par pays pour la période 2018-2022.

III. Progrès dans l'application du programme de travail glissant pour 2018-2019

26. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des activités ci-après de son programme de travail glissant pour 2018-2019²², qui avaient été menées à bien ou engagées depuis sa trente-quatrième réunion :

a) Les résultats des PNA ouverts ont continué d'être appliqués en vue de perfectionner les orientations techniques relatives aux PNA et la stratégie d'aide aux PMA ;

b) Le cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable et son descriptif ont été perfectionnés avec l'appui du groupe de travail technique, et l'on a continué d'inciter les organisations qui élaborent des suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA à adopter la démarche intégratrice, qui repose sur une conception systémique ;

c) Des Expos PNA régionales ont été organisées les 22 et 23 octobre 2018 à Panama²³ et le 6 novembre 2018 à Libreville²⁴ ;

d) Le groupe de travail technique sur les PNA a continué de prendre part à la planification de l'Expo PNA 2019, à la stratégie concernant la formation aux PNA en 2019 et en 2020, à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA et à la poursuite du développement de la plateforme NAP Central. Il a tenu une réunion à la vingt-quatrième session de la COP pour délibérer de ces sujets. Les représentants de 15 organisations²⁵ y ont pris part ;

e) Des discussions ont eu lieu avec le secrétariat du FVC au sujet de la planification des séances destinées aux experts de pays en développement (équipes chargées des PNA et centres de liaison du FVC) et aux partenaires d'exécution du FVC sur l'accès au financement au titre du processus visant à formuler et à réaliser des PNA, devant être organisées par le secrétariat du FVC à l'Expo PNA 2019 ;

f) Des échanges directs ont été organisés avec les PMA afin d'examiner leurs progrès, leurs résultats, leurs difficultés, leurs retards et leurs besoins s'agissant des PNA, des PANA et du programme de travail en faveur des PMA ;

g) Des documents techniques sur les questions intéressant les collectivités, les groupes et les écosystèmes vulnérables, et sur les stratégies régionales de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, ont continué d'être élaborés ;

¹⁹ Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.25/03.

²⁰ Voir note 19 ci-dessus.

²¹ Voir note 19 ci-dessus.

²² Le programme de travail glissant pour 2018–2019 figure à l'annexe I du document FCCC/SBI/2018/4.

²³ <http://napexpo.org/america-latina>.

²⁴ <https://unfccc.int/node/184777>.

²⁵ Climate Service Center Germany, Conservation International, FAO, Agence allemande de coopération internationale, Partenariat mondial pour l'eau, Réseau mondial pour les PNA, Institut de Stockholm pour l'environnement, secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, SLYCAN Trust, PNUD, PNUE, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNDRR, Université de Washington et Organisation météorologique mondiale.

h) Le suivi et l'évaluation des progrès, de l'efficacité, des lacunes et de l'adéquation du processus visant à formuler et réaliser des PNA se sont poursuivis, ce qui a permis de communiquer au SBI des renseignements à jour sur l'état d'avancement de ce processus ;

i) Le dialogue avec d'autres organes et programmes relevant de la Convention et avec les organisations, les centres régionaux et les réseaux concernés, y compris lors des manifestations organisées par ces acteurs à la vingt-quatrième session de la COP, s'est poursuivi.

27. Le Groupe d'experts des PMA a examiné les progrès de sa stratégie d'aide à l'adaptation dans les PMA, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de PNA d'ici à 2020²⁶. Il a constaté que les PMA continuaient de progresser lentement dans l'accès au financement du FVC destiné à la formulation des PNA. Il a décidé de continuer de consolider son appui en renforçant les activités qui aident les PMA à avancer dans le processus de formulation et de réalisation des PNA (parmi lesquelles les PNA ouverts, la formation, l'information sur l'appui offert aux PMA, les séances spéciales supplémentaires organisées par le FVC à l'intention des PMA sur l'accès au financement pour les PNA et la collaboration Sud-Sud).

IV. Élaboration du programme de travail glissant pour 2019-2020

A. Aide directe aux pays

1. PNA ouverts

28. Conformément au mandat qui lui a été confié par le SBI à sa quarante-neuvième session²⁷, le Groupe d'experts des PMA met au point un document d'orientation sur les objectifs de la participation des pays aux PNA ouverts et les modalités de cette participation, et sur la façon d'en tirer le meilleur parti. Ce document d'orientation servira de point de départ pour élargir les études de cas Open NAP à un plus grand nombre de pays, y compris au niveau régional, engager le dialogue avec des partenaires intéressés, et appliquer les PNA ouverts à d'autres domaines d'activité du Groupe d'experts.

2. Formation relative aux plans nationaux d'adaptation

29. Le Groupe d'experts des PMA a décidé d'axer la formation en 2019 sur les PMA qui débutent dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA, pour les aider à avancer dans leurs travaux et à produire leur premier PNA d'ici à 2020. La formation débutera à la suite d'un programme intensif sur les PNA ouverts consistant en une série d'activités menées avec les pays tout au long de l'année pour recueillir des informations et produire des résultats qui les aideront à élaborer leur PNA.

30. Le Groupe de travail a décidé qu'un atelier de formation serait organisé à l'intention de ces pays du 27 au 31 mai 2019 (lieu à déterminer). Il a aussi décidé d'organiser un certain nombre de séances de préparation à l'atelier avec ces pays pendant l'Expo PNA en avril 2019.

3. Publications de rapports nationaux et efforts accomplis

31. Le Groupe d'experts a décidé d'organiser pendant les Expos PNA une série d'ateliers de rédaction à l'intention des équipes chargées des PNA pour aider celles-ci à élaborer des publications validées par examen collégial sur leurs résultats, données d'expérience et enseignements de PNA, y compris lorsque des chocs climatiques sont advenus. Le premier de ces ateliers aura lieu pendant l'Expo PNA indiquée au chapitre IV.F ci-après.

²⁶ FCCC/SBI/2016/7, par. 16 c).

²⁷ FCCC/SBI/2018/22, par. 63.

4. Aider les pays les moins avancés à appliquer efficacement l'Accord de Paris

32. Le Groupe d'experts a décidé d'organiser au deuxième semestre 2019 à l'intention des PMA une formation sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments.

B. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat

33. Le Groupe d'experts des PMA a pris note de la poursuite des activités de collaboration²⁸ menées avec le secrétariat du FVC pour aider les pays en développement à accéder au financement du FVC pour la formulation et la réalisation des PNA. Il a décidé de continuer d'associer le secrétariat du FVC à ses réunions, aux Expos PNA, aux ateliers de formation régionaux et aux manifestations connexes en vue de remédier aux problèmes relatifs à l'accès des PMA au financement pour les PNA.

C. Travaux du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

34. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis par le groupe de travail technique sur les PNA dans les travaux qu'il continue de mener à l'appui des activités de conseil et d'aide techniques offertes par le Groupe d'experts concernant les PNA et de la valeur ajoutée de cette contribution, et de la capacité du groupe de travail à mobiliser un large éventail de compétences techniques auprès d'institutions diverses. Le Groupe d'experts a décidé de continuer d'associer activement le groupe de travail technique aux activités d'aide et de conseil relatives aux PNA.

D. Suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des plans nationaux d'adaptation

35. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des suppléments ci-après aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA, qui ont été achevés au cours de la période considérée :

a) *Addressing Water in National Adaptation Plans: Water Supplement to the UNFCCC NAP Technical Guidelines – Edition 2*, élaboré par le Partenariat mondial pour l'eau ;

b) *Financing local adaptation to climate change: experiences with performance-based climate resilience grants*, élaboré par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ;

c) *Integrating Human Settlements in the National Adaptation Plans*, élaboré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;

d) *Engaging the Private Sector in National Adaptation Planning Processes*, élaboré par le Réseau mondial pour les PNA.

36. Le Groupe d'experts a décidé de continuer d'étudier l'intégration des suppléments sectoriels existants dans une conception systémique, en vue d'élaborer un supplément commun destiné à actualiser les directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA.

E. Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable

37. Le Groupe d'experts des PMA a examiné le projet de note d'orientation sur le Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable, qui est élaboré actuellement par le groupe de travail technique sur les PNA. Il a décidé de continuer

²⁸ Prévues dans le programme de travail glissant du Groupe d'experts.

d'inciter les organismes chargés d'élaborer des suppléments aux directives techniques pour la formulation et la réalisation des PNA à appliquer la démarche intégratrice.

F. Expos PNA

38. Le Groupe d'experts des PMA a fait le point sur la stratégie et les préparatifs de l'Expo PNA, qui devait se tenir du 8 au 12 avril 2019 à Songdo (République de Corée) sur le thème « Relever l'ambition en matière d'adaptation par le progrès des PNA ».

39. Le Groupe d'experts a pris note des contributions de divers acteurs à l'organisation de diverses réunions de l'Expo PNA²⁹. Il a aussi pris note du soutien offert par certaines organisations en vue de la participation de représentants de pays en développement à l'Expo PNA.

40. Le Groupe d'experts a décidé d'orientations sur le contenu des sessions afin de garantir le succès de l'Expo PNA. Les points suivants y figurent : nécessité d'une coordination étroite avec le processus visant à formuler et réaliser des PNA ; nécessité de faire en sorte d'accélérer les progrès vers la formulation des PNA et leur réalisation effective ; nécessité de tenir compte de l'ensemble du cycle de l'adaptation, de l'étude préliminaire à la planification, à la réalisation, et au suivi et à l'évaluation ; cohérence avec les autres éléments au titre de l'Accord de Paris ; coopération avec les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques, parmi lesquels des acteurs aux niveaux infranational, sectoriel et local, y compris le secteur privé ; et attention particulière à accorder aux PMA autant que possible.

41. Le Groupe d'experts a aussi décidé des éléments de la stratégie de communication de l'Expo PNA, parmi lesquels un site Web interactif pour la gestion du programme et des réunions techniques, des blogs, des vidéos et une présence sur les réseaux sociaux.

G. Plateforme NAP Central

42. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des éléments nouveaux concernant la plateforme NAP Central et l'outil de suivi des PNA, dont l'ajout d'un outil de blog aux sites de la plateforme. Il a décidé de continuer de développer et d'administrer NAP Central et d'ajouter des fonctions à l'appui des PNA, des PMA et des travaux du Groupe d'experts.

H. Démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

43. Le Groupe d'experts des PMA a pris note de la suite de ses activités consistant, conformément au mandat pertinent³⁰, à donner des indications et des avis techniques sur les démarches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation. Il a noté que ces activités pourraient recevoir des contributions importantes d'un atelier sur les risques climatiques transnationaux organisé en mars 2019 par l'Overseas Development Institute et l'Institut de Stockholm pour l'environnement.

I. Exécution des plans nationaux d'adaptation

44. Le Groupe d'experts des PMA a poursuivi son étude du mandat que lui a confié le SBI de donner des conseils sur l'exécution des PNA³¹. Il a pris note de la manifestation de haut niveau organisée par les champions des PNA à la vingt-quatrième session de la COP pour examiner et échanger des stratégies de promotion des mesures d'adaptation et de réalisation des PNA. Il a décidé de poursuivre l'étude du mandat suivant les étapes adoptées

²⁹ Des renseignements sont disponibles à ce sujet sur le site Web de l'Expo PNA à l'adresse <http://napexpo.org/2019>.

³⁰ Décision 19/CP.21, par. 2b.

³¹ FCCC/SBI/2017/19, par. 73.

à sa trente-quatrième réunion³², et d'élaborer des recommandations sur la réalisation des PNA pour examen par le SBI à sa cinquante et unième session, en décembre 2019.

J. Suivi et évaluation des progrès, de l'efficacité, des lacunes et de l'adéquation du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation, y compris les enseignements et les bonnes pratiques

45. Le Groupe d'experts des PMA a rappelé les activités par lesquelles il continue de suivre les progrès accomplis par les PMA en matière d'adaptation et l'aide qui leur est apportée à cet égard. Ces activités recouvrent la mise au point de l'outil de suivi des PNA et d'un questionnaire en ligne sur les PNA, les profils et l'assistance proposés aux pays, et la poursuite du développement et de l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes du processus visant à formuler et réaliser des PNA.

46. Le Groupe d'experts a constaté que son expérience du suivi et de l'évaluation intéressait de près les mandats émanant de la première session de la CMA³³. Il a décidé d'étudier les moyens de tirer parti de ses travaux existants relatifs au suivi et à l'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes, y compris les bonnes pratiques et les enseignements, dans la suite qu'il donnera à ces mandats.

K. Réponse aux mandats émanant de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

1. Lacunes et besoins provenant des évaluations récentes concernant les pays les moins avancés et les plans nationaux d'adaptation

47. Le Groupe d'experts des PMA a entrepris d'étudier le mandat qui lui a été confié par la COP à sa vingt-quatrième session d'examiner les lacunes et les besoins liés au processus visant à formuler et réaliser des PNA, mis en évidence par les travaux pertinents du Groupe d'experts lui-même et du Comité de l'adaptation, et les moyens de remédier à ces lacunes et ces besoins, et de faire figurer les renseignements pertinents dans son rapport à la cinquante et unième session du SBI³⁴.

48. Le Groupe d'experts a décidé de prendre les mesures ci-après pour répondre au mandat :

a) Compiler les lacunes et les besoins des PMA en ce qui concerne le processus visant à formuler et réaliser des PNA et les besoins relatifs à l'adaptation qui découlent de l'Accord de Paris, tels qu'ils sont présentés dans les rapports antérieurs du Groupe d'experts lui-même et du Comité de l'adaptation. Cette compilation est reproduite à l'annexe II ;

b) Déterminer comment les lacunes et les besoins visés à l'alinéa a) ci-dessus sont abordés dans les travaux en cours du Groupe d'experts lui-même, du Comité de l'adaptation et des organes et organismes concernés ;

c) Inclure les activités qui s'imposent dans son programme de travail en vue de remédier aux lacunes et aux besoins considérés.

49. Le Groupe d'experts a décidé de mener ses activités au titre du mandat considéré en coordination avec le Comité de l'adaptation.

³² FCCC/SBI/2018/18, par. 59.

³³ Décision 11/CMA.1, par. 13 et 35.

³⁴ Décision 8/CP.24, par. 17.

2. Questions visées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21

50. Dans le cadre du perfectionnement des méthodes relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Groupe d'experts des PMA a étudié les mandats ci-après, définis par la CMA à sa première session³⁵ :

a) La demande adressée au secrétariat consistant, sous la direction du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts, et en collaboration avec les parties prenantes concernées, à établir tous les deux ans, à compter de 2020, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans les pays en développement Parties ;

b) L'invitation, adressée au Comité de l'adaptation et au Groupe d'experts, en collaboration avec le Comité permanent du financement et les experts compétents, consistant à contribuer aux travaux techniques sur l'élaboration de méthodes pour examiner si l'adaptation et le soutien sont adéquats et efficaces en continuant de compiler les méthodes existantes.

51. S'agissant du mandat cité à l'alinéa a) ci-dessus, le Groupe d'experts a décidé de produire des volumes supplémentaires de sa publication intitulée *Meilleures pratiques et enseignements* à titre de contribution aux rapports de synthèse sur l'adaptation. Concernant le mandat cité à l'alinéa b) ci-dessus, il a décidé de centrer son attention sur les méthodes qui se prêtent à être appliquées par les PMA. Il a intégré les activités pertinentes dans son programme de travail glissant pour 2019-2020.

V. Collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention

52. Le Groupe d'experts des PMA a pris note des mandats supplémentaires définis par la CMA à sa première session et par la COP à sa vingt-quatrième session en ce qui concerne sa collaboration avec le Comité de l'adaptation concernant les mandats liés à l'Accord de Paris (voir chap. IV. K.2 ci-dessus) et avec le Groupe consultatif d'experts concernant la formation à l'évaluation de la vulnérabilité et d'autres aspects de l'adaptation³⁶.

53. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de participer activement aux activités de collaboration avec les organes et les programmes, en particulier avec le Comité de l'adaptation, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, le Programme de travail de Nairobi, le Groupe consultatif d'experts, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et le CET, notamment dans le cadre de la participation correspondante des membres indiqués au paragraphe 9 ci-dessus.

VI. Dialogue avec les organisations compétentes

54. Le Groupe d'experts des PMA a invité des représentants de Conservation International, de la FAO, de l'Agence allemande de coopération internationale, du Réseau mondial pour les PNA, du Programme régional océanien de l'environnement, du FENU, du PNUD, du PNUE, de l'UNDRR et de l'OMS à s'atteler aux lacunes et aux besoins constatés pour les PMA dans le domaine de l'adaptation et à débattre de questions relatives à l'accès au financement pour la formulation et la réalisation des PNA, à la stratégie et à l'organisation de l'Expo PNA d'avril 2019 et aux travaux du groupe de travail technique sur les PNA concernant la formation et les PNA ouverts. Les organisations ont aussi présenté des renseignements à jour sur leur appui en faveur des PMA. Des précisions sur cet appui sont données au chapitre II.B.2 ci-dessus.

³⁵ Décision 11/CMA.1, par. 13 et 35.

³⁶ Décision 11/CMA.1, par. 5.

55. En ce qui concerne les lacunes et les besoins en matière d'adaptation, les organisations ont aidé le Groupe d'experts en lui communiquant des éléments précis sur les calendriers et sur l'expérience acquise dans l'aide aux PMA aux niveaux national, infranational, sectoriel et régional.

56. Pour ce qui est du financement, le débat a été centré sur l'objectif d'aider les PMA à produire des PNA de qualité d'ici à 2020. Il a été souligné que les PMA auxquels un financement faisait défaut pour couvrir les principales activités nécessaires à la formulation de leur PNA n'étaient pas en mesure de progresser au-delà des travaux préparatoires initiaux. On a estimé qu'il serait utile de répertorier les PMA qui ne disposaient pas d'un soutien financier afin de sensibiliser les partenaires qui seraient susceptibles d'aider ces pays à élaborer des propositions visant à obtenir un financement du FVC. On a estimé également qu'il serait nécessaire de coordonner le financement proposé aux pays pour rationaliser le processus et garantir la complémentarité.

57. En ce qui concerne la stratégie et l'organisation de l'Expo PNA d'avril 2019, le Groupe d'experts a présenté les orientations aux contributeurs (qui seront les organisations) pour l'organisation des réunions et l'aide aux participants des pays en développement devant assister à l'Expo. Le Groupe d'experts a accepté de communiquer la liste des pays bénéficiant du soutien des diverses organisations afin d'aider à recenser et combler les lacunes de représentation. Au cours du débat sur l'Expo PNA, différentes options ont aussi été étudiées pour l'ordre de traitement des sujets techniques de façon à aider efficacement les pays à élaborer des PNA de qualité, ainsi qu'un certain nombre d'idées propres à faciliter la stratégie de communication de l'Expo.

58. Concernant la formation sur les PNA, le Groupe d'experts a présenté la stratégie de formation pour 2019, qui sera axée sur un certain nombre de pays qui débutent dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA et les orientera par une série d'activités réparties sur l'année, dont un atelier en mai 2019. La formation aura lieu à la suite d'un programme intensif sur les PNA ouverts et aidera les pays à formuler leur PNA d'ici à 2020.

59. Concernant les PNA ouverts, le Groupe d'experts a donné des précisions sur les objectifs, les modalités et le déroulement de la participation aux PNA ouverts. Les organisations ont été invitées à continuer de participer activement aux PNA ouverts pour aider les pays dans leurs activités relatives aux PNA. Il a été indiqué que les renseignements utiles sont disponibles auprès de divers programmes d'aide concernant les PNA, et les CDN dont la contribution aux PNA ouverts peut être importante. Le Groupe d'experts collaborera avec les organisations compétentes pour étudier la possibilité d'utiliser ces informations dans le cadre des PNA ouverts.

60. Les organisations se sont déclarées disposées à communiquer plus efficacement des renseignements sur les PNA de façon que l'on puisse mieux suivre les progrès, et à identifier et combler l'aide manquante, par exemple en déterminant quels PMA bénéficient d'une aide et lesquels ne participent à aucun des programmes d'appui mondiaux.

61. Les organisations ont indiqué que leur participation à la réunion considérée et à d'autres réunions du Groupe d'experts était particulièrement productive car elle autorisait des conversations plus approfondies sur les moyens de cultiver un projet commun et d'offrir un appui aux PMA.

VII. Dialogue avec le Gouvernement kiribatien

62. Le Groupe d'experts des PMA s'est entretenu avec le Groupe d'experts nationaux de Kiribati sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au sujet des progrès, des difficultés, des lacunes et des besoins dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. L'équipe kiribatienne était dirigée par le bureau du Président chargé de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe et comportait des représentants des ministères de l'environnement, des questions féminines, des finances (qui fait office d'autorité nationale désignée pour le FVC), de l'eau et de l'agriculture. Au cours de ces échanges, des représentants de l'UNDRR sont également intervenus au titre de leur mission coordonnée auprès du

Gouvernement consistant à étudier les synergies possibles entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

63. Le Gouvernement avait atteint l'étape d'actualisation du Plan de mise en œuvre commun de Kiribati pour la gestion des changements climatiques et des risques de catastrophes. Ses représentants ont indiqué que le plan en question tient lieu de PNA pour le pays et de plan d'investissement du pays pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Ils ont donné une description d'ensemble des priorités stratégiques et des activités nationales quant à la sécurité de l'approvisionnement en eau, à la protection du littoral, aux énergies renouvelables, à la protection sociale et à la situation des femmes. Ils ont sollicité la contribution du Groupe d'experts au sujet des aspects particuliers dont il fallait tenir compte pour faire en sorte que les parties du Plan relatives à l'adaptation aux changements climatiques présentent les caractéristiques d'un PNA de qualité, et demandé des conseils sur les moyens d'élever l'ambition du pays en matière d'adaptation.

64. Le Gouvernement a organisé pour les participants une visite d'étude des interventions locales en cas de catastrophe liée au climat au conseil de Nabeina (Tarawa-Nord), pour évoquer les problèmes rencontrés par la collectivité et visiter le système d'approvisionnement en eau construit au titre de la troisième phase du Programme d'adaptation de Kiribati, financé par la Banque mondiale. La collectivité venait de connaître de très grosses inondations d'une ampleur encore jamais vue la semaine précédant la réunion du Groupe d'experts et réalisait encore des mesures de relèvement.

65. Le Gouvernement a demandé officiellement au Groupe d'experts de prêter assistance à Kiribati dans le cadre des PNA ouverts. Une stratégie d'appui prévoyant la participation d'autres partenaires clefs de la région sera mise en place.

VIII. Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2019-2020

66. Le Groupe d'experts des PMA a établi son programme de travail glissant sur deux ans pour 2019-2020, qui tient compte des nouveaux mandats issus de la COP, de la CMA et du SBI ; des lacunes et des besoins nouveaux concernant l'appui aux PMA ; et de l'objectif d'aider les PMA à produire des PNA de qualité d'ici à 2020. Le programme de travail est reproduit à l'annexe I.

67. Le programme de travail contient les activités prioritaires ci-après pour 2019 :

- a) Formation sur les PNA, y compris un atelier en mai 2019 à l'intention des pays qui débudent le processus visant à formuler et réaliser des PNA ;
- b) Tenue de l'Expo PNA du 8 au 12 avril 2019, à Songdo ;
- c) Poursuite du développement de la plateforme NAP Central ;
- d) Achèvement des documents techniques et des publications concernant le Cadre intégré pour les PNA et les objectifs de développement durable ; les PNA ouverts ; les groupes, les collectivités et les écosystèmes vulnérables ; les démarches régionales ; et les liens entre les PNA et les CDN ;
- e) La réponse aux mandats définis par la CMA à sa première session concernant l'application de l'Accord de Paris, en coordination avec le Comité de l'adaptation.

68. Le Groupe d'experts a décidé d'échanger des renseignements avec les organismes bilatéraux et les autres organisations compétentes qui prêtent assistance pour les PNA concernant l'expérience des PMA et les difficultés d'accès à l'assistance qu'ils rencontrent.

69. Le Groupe d'experts tiendra un pavillon pendant la Conférence des Parties afin de permettre aux Parties et aux organisations concernées d'examiner les aspects techniques de l'adaptation et de l'appui fourni aux PMA.

Annexe I

Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2019-2020

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
<i>Aide directe aux pays : Continuer de conseiller et d'aider les PMA sur le plan technique dans la formulation et la réalisation des PNA et d'autres activités liées à l'adaptation connexes au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, par la formation, les PNA ouverts, le suivi des activités d'adaptation nationales et d'autres modalités appropriées</i>			
Aide directe aux pays : formation	Aider les pays à progresser dans leur PNA par la formation technique	Mener au moins deux ateliers de formation répondant aux besoins spécifiques des PMA pour faire progresser les PNA conformément à l'objectif du Groupe d'experts	Amélioration des progrès vers la formulation de PNA par tous les PMA d'ici à 2020
Aide directe aux pays : formation	Aider les pays à progresser dans leur PNA par la formation technique	Poursuivre l'élaboration de supports et de méthodes de formation sur l'accès au financement du FVC destiné aux PNA, avec la contribution de partenaires comme le secrétariat du FVC et ses entités d'exécution, à l'usage des ateliers de formation sur les PNA	Supports de formation et d'information qui répondent aux besoins spécifiques des PMA
Aide directe aux pays : formation	Aider les PMA à aborder efficacement l'Accord de Paris	Mener des activités de formation au deuxième semestre de 2019 sur les moyens efficaces de se repérer parmi les nombreux éléments de l'Accord de Paris et de traiter ces éléments	Les PMA abordent efficacement l'Accord de Paris
Aide directe aux pays : PNA ouverts	Aider les pays à progresser dans le domaine de l'adaptation, en particulier s'agissant des PNA	Élaborer d'ici à juin 2019 une note d'orientation sur des modalités permettant aux pays de bénéficier des PNA ouverts et aux partenaires intéressés d'y participer pleinement	Les PNA ouverts suscitent un intérêt et une participation accrues des pays et des partenaires
Aide directe aux pays : PNA ouverts	Aider les pays à progresser dans le domaine de l'adaptation, en particulier s'agissant des PNA	Élargir les PNA ouverts aux pays et aux partenaires intéressés et les appliquer à d'autres domaines d'activité du Groupe d'experts	Les PNA ouverts aident les pays participants à produire des PNA de qualité
Aide directe aux pays : PNA ouverts	Aider les pays à progresser dans le domaine de l'adaptation, en particulier s'agissant des PNA	Élargir les études de cas sur les PNA ouverts à l'échelon régional avec les partenaires intéressés pour démontrer des stratégies régionales de planification de l'adaptation afin d'apprendre à conseiller efficacement sur les PNA à toute échelle	Compréhension et application plus efficaces des méthodes de traitement des questions régionales et transfrontières liées aux PNA

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Aide directe aux pays : documents techniques	Aider les pays à progresser dans leur PNA par la formation technique	Continuer de fournir des orientations sur la façon dont les principes directeurs sur l'adaptation, en particulier le souci de l'égalité des sexes, sont pris en compte dans les PNA, en actualisant les supports techniques pertinents	Meilleure prise en considération de l'égalité des sexes et des groupes, des collectivités et des écosystèmes vulnérables dans les PNA
Aide directe aux pays : publications sur les travaux des pays en matière d'adaptation et les résultats obtenus	Faciliter la publication par les pays en développement de leurs résultats de PNA	Organiser un atelier de rédaction à l'intention des équipes PNA pendant les Expos PNA en vue d'élaborer des publications validées par examen collégial sur leurs résultats, données d'expérience et enseignements de PNA, y compris lorsque des chocs climatiques sont advenus	Meilleur accès à l'information sur les PNA pour promouvoir la reconnaissance des efforts accomplis et des rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<i>Groupe de travail technique sur les PNA : Mobiliser les organisations, les centres régionaux et les réseaux compétents, et collaborer avec ces acteurs en ce qui concerne les directives et l'aide techniques relatives aux PNA</i>			
Groupe de travail technique sur les PNA	Améliorer les directives techniques sur les PNA	Mobiliser les organisations compétentes et collaborer avec elles pour produire des suppléments aux directives techniques sur les PNA, au moins quatre suppléments aux directives techniques sur les PNA étant finalisés au cours de la période considérée (2019-2020)	Les pays disposent de meilleures directives techniques sur les PNA
Groupe de travail technique sur les PNA	Améliorer les directives techniques sur les PNA	Continuer de mettre au point des méthodes afin de parvenir à la cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques et les ODD, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et les autres cadres pertinents au moyen d'un supplément commun aux directives techniques sur les PNA	Traitement cohérent de l'adaptation, des ODD et du Cadre de Sendai au niveau des pays
Groupe de travail technique sur les PNA	Améliorer les directives techniques sur les PNA	Aider le Groupe d'experts à mener des activités et des réunions de conseil technique (dont les PNA ouverts, les Expos PNA, la formation sur les PNA et la plateforme NAP Central)	Le Groupe d'experts offre un appui de qualité reposant sur toute la gamme de compétences des partenaires du groupe de travail
<i>Expos PNA : Organiser des Expos PNA pour promouvoir l'échange de données d'expérience et favoriser les partenariats entre un grand nombre d'acteurs et de parties prenantes associés à la promotion des PNA</i>			
Expos PNA	Promouvoir les PNA par les Expos PNA au niveau mondial	Organiser l'Expo PNA mondiale chaque année de façon qu'elle constitue l'événement phare s'agissant de promouvoir la formulation et la réalisation des PNA	Des progrès beaucoup plus importants s'agissant des PNA et de l'ambition en matière d'adaptation

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Expos PNA	Promouvoir les PNA par les Expos PNA au niveau régional	Mobiliser les organisations compétentes s'agissant d'organiser des Expos PNA régionales chaque année	Des progrès beaucoup plus importants s'agissant des PNA et de l'ambition en matière d'adaptation
<i>NAP Central : Renforcer l'utilité de la plateforme NAP Central à l'appui des PNA, des PMA et des travaux du Groupe d'experts</i>			
NAP Central	Continuer de développer et d'améliorer la plateforme NAP Central	Continuer de développer et d'administrer NAP Central et ajouter des fonctions à l'appui des activités en cours du Groupe d'experts et concernant les PNA	L'information relative aux PNA est échangée et diffusée plus efficacement
<i>Conseils et aide techniques : Élaborer et appliquer des orientations techniques à l'appui des PMA ; dialoguer et échanger des renseignements avec le secrétariat du FVC, le secrétariat du FEM, le secrétariat du Fonds pour l'adaptation, les organismes bilatéraux et d'autres organisations compétentes</i>			
Conseils et communication techniques	Conseiller les PMA sur l'accès financement du FVC, du Fonds pour les PMA et du Fonds d'adaptation en vue de la formulation et de la réalisation efficaces des PNA	Continuer de dialoguer avec les secrétariats du FVC, du FEM et du Fonds pour l'adaptation à l'occasion des réunions du Groupe d'experts, des Expos PNA, des ateliers de formation régionaux et des manifestations pertinentes pour aborder les questions relatives à l'accès des PMA au financement pour les PNA	Meilleure sensibilisation aux possibilités d'accès au financement du FVC parmi les PMA et capacité accrue d'accès à ce financement
Conseils et communication techniques	Conseiller les PMA sur l'accès financement du FVC, du Fonds pour les PMA et du Fonds d'adaptation en vue de la formulation et de la réalisation efficaces des PNA	Continuer d'échanger des renseignements avec le secrétariat du FVC sur l'expérience des PMA et les difficultés qu'ils rencontrent, et sur les moyens d'accélérer l'assistance à ces pays et à d'autres pays en développement pour la formulation et la réalisation des PNA	Les PMA sont aidés plus efficacement car une réponse est apportée à leurs difficultés
Conseils et communication techniques	Conseiller efficacement les PMA sur l'accès à l'aide en vue de la formulation et de la réalisation efficaces des PNA et de l'application efficace du programme de travail en faveur des PMA	Échanger des renseignements avec les organismes bilatéraux et les autres organisations compétentes sur le programme de travail en faveur des PMA, l'expérience des PMA et leurs difficultés d'accès à l'aide relative aux PNA	Les PMA sont aidés plus efficacement car une réponse est apportée à leurs difficultés
Conseils et communication techniques	Promouvoir les échanges du Groupe d'experts avec les PMA et les autres Parties et organisations concernées, et améliorer la communication sur l'assistance offerte par le Groupe d'experts	Étudier la possibilité de tenir un pavillon pendant la COP pour améliorer la communication sur l'assistance offerte aux PMA	Meilleure sensibilisation et communication plus efficace à propos des besoins des PMA et de l'assistance dont ils peuvent disposer

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Conseils et aide techniques	Offrir des conseils et une aide techniques pour le programme de travail en faveur des PMA	Assurer un soutien permanent aux PMA et au SBI sur l'application du programme de travail en faveur des PMA et rendre compte régulièrement au SBI	L'application du programme de travail en faveur des PMA est soutenue et suivie efficacement
Conseils et communication techniques	Promouvoir les échanges du Groupe d'experts avec les PMA et les autres Parties et organisations concernées, et améliorer la communication sur l'assistance offerte par le Groupe d'experts	Organiser des manifestations parallèles du Groupe d'experts aux sessions des organes subsidiaires sur ses activités d'assistance aux PMA dans le domaine de l'adaptation	Communication plus importante sur les activités du Groupe d'experts et l'assistance offerte aux PMA
Directives et documents techniques	Promouvoir les PNA par les conseils et l'aide techniques	Élaborer des documents techniques et des documents d'orientation, y compris sur les groupes, les collectivités et les écosystèmes vulnérables, les stratégies d'adaptation régionales et les liens entre les PNA et les CDN ; et des études de cas et d'autres notes d'orientation	Efficacité accrue de l'aide technique relative aux PNA
<i>Appui à la CMA, à la COP et au SBI : Continuer de s'acquitter des mandats visant à éclairer ou à faciliter le processus intergouvernemental au titre de la Convention et de l'Accord de Paris</i>			
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider le SBI à évaluer les progrès accomplis dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA	Continuer d'établir un rapport d'activité annuel sur les PNA, à l'appui des évaluations programmées aux cinquante et unième et cinquante-troisième sessions du SBI	Le SBI est bien informé de l'état d'avancement des PNA et des questions connexes
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider le SBI à évaluer les progrès accomplis dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA	Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement des PNA (décision 8/CP.24, par. 23) et récapituler les résultats dans les profils de pays sur NAP Central	Des renseignements à jour sur l'état d'avancement des PNA sont aisément accessibles
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux du SBI au titre du paragraphe 9 de l'article 4 de la Convention (questions relatives aux PMA)	Étudier comment il peut être répondu aux besoins des PMA relatifs à l'adaptation qui découlent de l'Accord de Paris et des décisions de la vingt et unième session de la COP, y compris en déterminant à quels besoins il est répondu actuellement par des activités en cours ou planifiées du Groupe d'experts	Le Groupe d'experts inclut dans les rapports de ses 35 ^e et 36 ^e réunions un résumé des lacunes et des besoins en matière de PNA, et des précisions sur le rôle qu'il joue pour y répondre
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider le SBI dans son examen de la réalisation des PNA	Établir des recommandations sur la réalisation des PNA pour examen à la cinquante et unième session du SBI, y compris des recommandations recueillies après consultation des Parties, aux fins de déterminer les besoins et les difficultés liés à l'application des politiques, des projets et des programmes prévus dans les PNA	Le SBI reçoit un soutien efficace dans ses activités relatives aux PNA

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux du SBI visant à examiner les progrès, la nécessité du maintien et le mandat du Groupe d'experts	Organiser une réunion avec les représentants des Parties et des organisations compétentes, pour faire le point des travaux du Groupe d'experts au début de 2020 et rendre compte au SBI à sa cinquante-deuxième session (juin 2020)	Le SBI reçoit un soutien efficace dans ses activités à l'appui des PMA et des PNA
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux de la CMA pour la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement Parties	Orienter le secrétariat dans l'élaboration d'un rapport de synthèse sur certains thèmes relatifs à l'adaptation pour la troisième session de la CMA (novembre 2020), en mettant l'accent sur les enseignements et les bonnes pratiques utiles des pays en développement Parties, en collaboration avec le Comité de l'adaptation (décision 11/CMA.1, par. 13)	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Soutenir les travaux de la CMA sur les méthodes et les modalités d'assistance aux PMA	Établir et mettre régulièrement à jour un inventaire des méthodes adaptées aux PMA d'évaluation des besoins en matière d'adaptation, y compris les besoins liés à l'action, au financement, au renforcement des capacités et à l'appui technologique dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national (décision 11/CMA.1, par. 15), avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, à titre de contribution à un inventaire méthodologique élargi	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	Compiler, d'ici à mai 2020, à partir des communications des Parties et d'autres acteurs concernés, des renseignements sur les lacunes, les difficultés, les possibilités et les options associées aux méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux
Appui à la CMA, à la COP et au SBI	Aider à la mise au point de méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	Compiler, pour la troisième session de la CMA au plus tard, les méthodes qui existent actuellement pour l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, en collaboration avec le Comité permanent du financement et les experts concernés, qui soient adaptées aux PMA, de concert avec les travaux de compilation du Comité de l'adaptation (décision 11/CMA.1, par. 35)	La CMA est soutenue efficacement dans ses travaux

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
<i>Collaboration avec les organes compétents relevant de la Convention : Continuer de collaborer avec les organes compétents et les programmes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris au sujet des mandats communs et autres, et de promouvoir la cohérence et les synergies</i>			
Collaboration avec les organes compétents relevant de la Convention	Continuer de collaborer avec le Comité de l'adaptation pour diverses activités	Répondre aux mandats de la COP et de la CMA et collaborer dans le cadre du groupe de travail technique sur les PNA et l'équipe spéciale du Comité de l'adaptation sur les PNA et de l'équipe spéciale sur le processus d'examen technique relatif à l'adaptation	Les résultats sont conformes aux mandats
Collaboration avec d'autres organes	Collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Associer un membre du Groupe d'experts aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Les mandats sont accomplis
Collaboration avec d'autres organes	Dialoguer avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi	Associer les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à la réalisation des activités relatives aux NAP qui les intéressent et à l'assistance aux PMA	Les PMA sont aidés efficacement
Collaboration avec d'autres organes	Collaborer avec le Groupe consultatif d'experts	Consulter le Groupe consultatif d'experts au sujet de la formation à l'évaluation de la vulnérabilité et d'autres aspects de l'adaptation en vue de garantir la cohérence et l'efficacité	Les mandats sont accomplis
Collaboration avec d'autres organes	Collaborer avec le CET	Contribuer aux travaux du Comité exécutif de la technologie pour aider les pays à aligner leurs travaux sur les évaluations des besoins technologiques et les PNA	Les PMA sont aidés efficacement
Collaboration avec d'autres organes	Collaborer avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités	Continuer de dialoguer avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités sur la manière de resserrer la collaboration et la coopération dans ce domaine entre le Comité et d'autres organes constitués et institutions	Les PMA sont aidés efficacement
<i>Mobilisation des autres acteurs : Dialoguer avec les organisations, les centres régionaux et les réseaux et les mobiliser pour renforcer l'appui offert aux PMA</i>			
Mobilisation des autres acteurs	Dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et les organisations compétentes	Continuer de dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et de les mobiliser afin que des coordonnateurs soient désignés pour le Groupe d'experts	Des échanges plus efficaces ont lieu régulièrement avec les centres et réseaux régionaux

<i>Modalité</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Activités et produits principaux</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Mobilisation des autres acteurs	Dialoguer avec les centres et réseaux régionaux et les organisations compétentes	Continuer de mobiliser les organisations et les centres et réseaux régionaux compétents en vue de renforcer l'appui offert aux PMA pour l'adaptation, notamment en ce qui concerne l'accès au financement du FVC pour la formulation et la réalisation efficaces des PNA	Les PMA bénéficient d'un appui plus large
Mobilisation des autres acteurs	Dialoguer avec les organisations compétentes et les mobiliser pour renforcer l'aide aux PMA dans le domaine de l'adaptation	Continuer de dialoguer avec les organisations et de les mobiliser au sujet des programmes d'assistance aux PNA et de l'aide aux PMA (dont le Programme d'appui mondial aux PNA, le Réseau mondial pour les PNA et le Programme pour l'intégration de l'agriculture dans les PNA) par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA	Les PMA bénéficient d'un appui renforcé

Annexe II

Lacunes et besoins des pays les moins avancés dans le domaine de l'adaptation

Domaine	Articles de l'Accord de Paris et décisions de la Conférence des Parties pertinents	Lacunes et besoins (compte tenu des impératifs nationaux, infranationaux et sectoriels, des calendriers indiqués et des démarches régionales)
Scénarios climatiques, données scientifiques, transposition dans le contexte local	Art. 7, par. 7 et 9	<p>Capacité d'utiliser efficacement les données climatiques et les scénarios de changements climatiques dès le stade de la planification, y compris pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C</p> <p>Disponibilité et accessibilité des données climatiques et des scénarios de changements climatiques à l'appui de la planification et de la mise en œuvre efficaces des mesures d'adaptation, compte tenu des besoins particuliers aux niveaux national, infranational et sectoriel</p> <p>Renforcement des capacités des experts nationaux, infranationaux et sectoriels concernant l'application des scénarios climatiques dans la prise des décisions relatives à l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Méthodes et outils pour la transposition des données climatiques et des scénarios de changements climatiques dans le contexte local</p> <p>Moyens de transposer efficacement le projet et la planification à long terme du niveau national au niveau infranational pour orienter les évaluations</p> <p>Moyens d'utiliser efficacement les données climatiques et les scénarios de changements climatiques produits au niveau régional</p>
Évaluation des risques et des vulnérabilités et gestion des risques	Art. 7, par. 7 et 9	<p>Capacité de formuler, d'analyser et de définir des niveaux de référence, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques et les vulnérabilités dans le domaine des changements climatiques à des niveaux et des échelles pertinents</p> <p>Méthodes et lignes directrices spécifiques pour appréhender la situation initiale au plan de la vulnérabilité et des risques et son évolution, ce qui constitue un aspect important de l'évaluation des progrès accomplis dans la réduction de la vulnérabilité</p> <p>Mener des évaluations complètes des risques et de la vulnérabilité qui couvrent tous les secteurs et les systèmes clefs aux niveaux national, infranational et sectoriel, ainsi que certains foyers de vulnérabilité</p> <p>Institutionnalisation des évaluations des risques et de la vulnérabilité et de la gestion des risques à tous les niveaux de gouvernance et dans les secteurs clefs</p> <p>Mise en évidence de seuils à l'appui de la prise de décisions à différents niveaux</p>

Domaine	Articles de l'Accord de Paris et décisions de la Conférence des Parties pertinents	Lacunes et besoins (compte tenu des impératifs nationaux, infranationaux et sectoriels, des calendriers indiqués et des démarches régionales)
Lien avec le programme de développement	Art. 2 et art. 7, par. 1	<p>Moyens de renforcer les arguments en faveur de l'additionnalité</p> <p>Appui technique sur les modalités de passage de l'évaluation des vulnérabilités et des risques climatiques à l'identification de solutions et de mesures d'adaptation efficaces</p> <p>Accès aux infrastructures et aux outils pour la réalisation des évaluations</p> <p>Moyens de favoriser la compatibilité, les synergies et la cohérence entre les différents cadres d'évaluation des risques et de la vulnérabilité et de gestion des risques</p> <p>Moyens d'améliorer la qualité des évaluations dans le temps, à l'aide de processus indépendants d'examen collégial, à titre d'exemple</p> <p>Mise en évidence de domaines dans lesquels des démarches participatives peuvent constituer un soutien suffisant et important à l'évaluation des risques et de la vulnérabilité et à la gestion des risques</p> <p>Capacité de s'adapter efficacement aux changements climatiques à l'échelon national dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable</p> <p>Établir la justification climatique sur des bases solides, particulièrement quand le pays a pleinement intégré l'adaptation aux changements climatiques dans la planification de son développement</p> <p>Clarté et compréhension quant à la notion d'intégration de l'adaptation dans la planification du développement, et aux moyens d'intégrer les processus internationaux utiles à la planification du développement à l'aide des cadres appropriés, dont les ODD, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Nouveau Programme pour les villes, y compris par le recours à des outils appropriés et au renforcement des capacités, compte tenu des possibilités d'interaction étroite entre les centres de liaison de la Convention et d'autres entités</p> <p>Déterminer les points d'entrée les plus efficaces pour l'intégration de l'adaptation</p> <p>Faire de l'adaptation une priorité de développement, y compris en faisant valoir l'intérêt et les avantages de l'application de mesures d'adaptation pour le développement</p>
Suivi, évaluation et apprentissage	Art. 7, 13 et 14	<p>Suivi et observation systématiques aux fins de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation, et suivi et évaluation ultérieurs des résultats et des effets des mesures d'adaptation</p> <p>Méthodes et lignes directrices pour l'application de paramètres de mesure et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans le cadre de l'analyse et de l'évaluation des vulnérabilités, des dangers et des systèmes, en veillant à en donner des exemples</p> <p>Connaissance des théories du changement en vue d'atteindre les objectifs du processus visant à formuler et réaliser des PNA, ce qui pourrait orienter la mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation</p>

Domaine	Articles de l'Accord de Paris et décisions de la Conférence des Parties pertinents	Lacunes et besoins (compte tenu des impératifs nationaux, infranationaux et sectoriels, des calendriers indiqués et des démarches régionales)
Accès au soutien financier et autre	Art. 4, par. 5, art. 7, par. 13, et décision 1/CP.21, par. 41 à 46	<p>Compilation de renseignements à l'appui du suivi, de l'examen et de l'évaluation des progrès, et relevé des mesures efficaces et des lacunes dans le traitement de l'adaptation dans le cadre du processus visant à formuler et réaliser des PNA</p> <p>Évaluation régulière des renseignements et des connaissances dont on dispose pour évaluer les progrès, les mesures efficaces et les lacunes</p> <p>Interaction avec les systèmes nationaux plus généraux de suivi et d'évaluation concernant le développement</p> <p>Accès suffisant et efficace à un soutien financier, y compris au FVC, ainsi qu'à d'autres forme d'aide pour la formulation et la réalisation des PNA</p> <p>Capacité de rédiger des propositions visant à obtenir un financement à différents niveaux</p> <p>Compréhension des dernières exigences relatives aux propositions de financement par le FVC, tout particulièrement des différences entre l'information exigée pour l'élaboration des propositions et l'argumentation détaillée qui est nécessaire au stade de l'examen</p> <p>Promouvoir la maîtrise des propositions de financement au niveau infranational</p> <p>Veiller à ce que les propositions au FVC concernant la formulation des PNA soient alignées sur les orientations de la COP et les directives sur les PNA et tiennent compte aussi bien des objectifs que des principes directeurs du processus visant à formuler et réaliser des PNA</p> <p>Coordination entre les prestataires d'aide à tous les niveaux pour faire en sorte que leur soutien soit coordonné, et éviter les doubles emplois au niveau national pour aligner le soutien sur les priorités et les besoins nationaux</p> <p>Les besoins d'aide des pays au titre d'un processus à long terme sont traités par un financement limité et ponctuel conçu pour des projets assortis de délais fixes</p>
Principes directeurs	Art. 7, par. 5 et décision 5/CP.17, par. 2 à 5	<p>Participation multipartenaires suffisante à la gestion de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation à des niveaux et des échelles multiples, compte tenu des éléments d'une adaptation efficace (principes directeurs)</p> <p>Caractère suffisant de l'analyse visant à déterminer les groupes, les collectivités et les écosystèmes les plus vulnérables</p> <p>Moyens d'engager efficacement le dialogue avec les différentes parties prenantes aux niveaux national et infranational, y compris la société civile, le secteur privé, les institutions financières, les administrations municipales et les autres autorités infranationales, les collectivités locales et les populations autochtones</p> <p>Un examen plus approfondi et plus cohérent de la façon dont la notion générale de souci de l'égalité des sexes est appliquée à des mesures concrètes qui aboutissent à une réduction de la vulnérabilité induite par des inégalités</p>

Domaine	Articles de l'Accord de Paris et décisions de la Conférence des Parties pertinents	Lacunes et besoins (compte tenu des impératifs nationaux, infranationaux et sectoriels, des calendriers indiqués et des démarches régionales)
Apprentissage actif fondé sur la pratique	Art. 7, par. 9	<p>Atteindre les cibles et les indicateurs des ODD concernant l'égalité hommes-femmes</p> <p>Moyens d'identifier et de gérer efficacement les arbitrages entre les différentes mesures et stratégies d'adaptation, et entre le développement et la protection de l'environnement</p> <p>Capacité d'exploiter les données d'expérience et les enseignements tirés de la planification et de la réalisation des mesures d'adaptation pour éclairer les activités d'adaptation futures, y compris en repérant et en promouvant les meilleures pratiques</p> <p>Favoriser un véritable apprentissage au-delà du relevé des données d'expérience et des enseignements</p> <p>Mise en place d'une plateforme d'apprentissage pour promouvoir l'échange de données d'expérience et l'apprentissage, en particulier au niveau régional</p> <p>Développer les échanges Sud-Sud pour tirer parti des données d'expérience issues de chocs climatiques analogues ou communs</p>
Dispositions et coordination institutionnelles	Art. 7, par. 7	<p>Mise en place ou renforcement des mécanismes institutionnels du processus visant à formuler et réaliser des PNA afin de promouvoir l'initiative nationale et la coordination des efforts d'adaptation à tous les niveaux et de créer une interface principale avec les mécanismes régionaux et internationaux</p> <p>Mise en place de systèmes au niveau national pour faciliter la circulation des ressources et de l'information entre les différents niveaux, ou renforcement des systèmes existants</p>
Obtention et utilisation des technologies	Art 10, par. 1 à 6 et Art. 11, par. 1	<p>Utilisation des technologies les plus récentes pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques (données massives, intelligence artificielle et apprentissage automatique, notamment)</p> <p>Promouvoir le progrès des technologies liées à l'adaptation aux changements climatiques dans les services climatiques, l'agriculture, les systèmes d'eau, les systèmes de santé, la gestion des catastrophes, le secteur bancaire et d'autres secteurs</p> <p>Accès à l'information et aux données d'expérience d'autres pays s'agissant d'appliquer différentes technologies d'adaptation pour faciliter la sélection, l'installation et l'exploitation de technologies appropriées aux problèmes locaux</p>

Annexe III**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés
au 25 février 2019**

M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Sonam Lhaden Khandu	Bhoutan
M. Idrissa Semde	Burkina Faso
M ^{me} Nikki Lulham	Canada
M. Kenel Delusca	Haïti
M ^{me} Michelle Winthrop	Irlande
M. Choi Yeeting	Kiribati
M. Benon Yassin	Malawi
M. Ram Prasad Lamsal	Népal
M ^{me} Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
M. Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
M ^{me} Mery Yaou	Togo
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
